

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

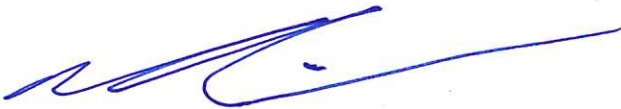
Règlement 709-9 modifiant le règlement de construction 709 afin d'apporter certaines mises à jour au niveau des dispositions rattachées au code de construction en vigueur

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 4 juillet 2022.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 15 juillet 2022.

Donné à Varennes, ce 19 juillet 2022.

Le directeur des Services juridiques et greffier,



Me Marc Giard, OMA